

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 1-2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Le prix de l'abonnement

à notre journal pour les lecteurs ne se rattachant à aucune section de la Romande, est fixé à *Fr. 8.50* pour la Suisse et à *Fr. 9.—* pour l'étranger, payable au compte de chèque N° 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne.

Les changements d'adresse

doivent être envoyés à M. A. Merminod, caissier SAR 1530 *Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Il est absolument indispensable d'indiquer le numéro matricule de chaque abonné figurant à droite de l'adresse du journal. Un moyen simple est d'envoyer en annexe découpée, l'adresse figurant au dos du journal, en mentionnant la nouvelle adresse.

Les cotisations dues aux sections

En versant *tout de suite* le montant de leur cotisation annuelle au caissier de leur section, les retardataires lui éviteront de la peine et des frais.

Pour améliorer la présentation de votre journal

réservez vos photos relatives à des sujets apicoles en noir et blanc, à la rédaction qui vous en remercie d'avance.

Nos reines de 1969

seront marquées d'un point rouge (même couleur que la page de couverture du journal et de l'agenda apicole romand).

Pour obtenir de bons élevages de reines en 1969...

... procurez-vous sans tarder la brochure : « Le Courrier de l'Élevage », par M. H. Schneider du Liebefeld. En versant le montant de *Fr. 2.50* au compte de chèques postaux 10 - 1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, le caissier central se fera un plaisir de vous la faire parvenir. Recommandation est faite aux sections qui ont l'avantage de distribuer ces brochures à leurs membres lors des assemblées, de s'en procurer un certain nombre.

VÉTÉRANS 1969

Malgré l'avis répété, plusieurs sections ne nous ont pas encore fait parvenir leur liste. Nous déplorons cette négligence qui ne fait que compliquer les choses.

Dernier délai pour les défaillants : **5 février 1969**. Passé cette date les inscriptions seront retournées sans autre.

Le nombre exceptionnellement grand des vétérans de 1969 occasionnera du retard dans la livraison des récompenses. Ces dernières seront expédiées au fur et à mesure des inscriptions ainsi que dans la mesure des possibilités.

Le préposé,
Ed. Bassin, 1261 Marchissy.

CONCOURS DES RUCHERS 1969

Rectification

Dans le numéro 12 de décembre 1968 se trouvent les erreurs suivantes : Jacquemoud Joseph, Martigny ; Lugon Maurice, Finhaut ; Gross Roger, Les Marécottes font partie de la section **Saint-Maurice**.

Dumoulin Georges, Fionnay-Lourtier ; Besse Hilaire, Versegères ; Fellay Marc, Versegères sont membres de la section **Entremont**.

Ces six concurrents avaient été attribués par erreur à la section Martigny. Les manuscrits originaux ne mentionnant pas le nom de la section, rédacteur et typos ont complété au mieux. Ils s'en excusent.

Réd.

Conférencier avec projections

Vie de l'abeille et de la reine, anatomie, maladies des abeilles.

Georges Chassot, maître secondaire

1680 Romont. Tél. (037) 52 26 60.

Dans la liste des conférenciers de la Romande parue dans le N° de novembre 1968, il y a lieu de biffer les noms de MM. J. Etique à Courroux et A. Surchat à Fribourg.

Dans la liste des conférenciers à disposition de la Romande, il y a lieu d'ajouter le nom de M. Th. Ruckstuhl à Saint-Cergues. Après un cours volontaire de trois semaines à Nice, M. Ruckstuhl a obtenu avec félicitations, le certificat **d'agent sanitaire** délivré par le Laboratoire apicole de Nice, M. le Dr Rousseau. On sait en effet, que l'obtention de ce titre en France nécessite un très laborieux travail d'étude. La Romande se fait un plaisir d'adresser ses sincères félicitations à M. Ruckstuhl.

LAPSUS CALAMI

A la page 291 du N° de décembre 1968 de notre journal, il faut lire Alfred au lieu d'Eugène Lambercy.

Quant un secrétaire en parfaite santé apprend par un article du journal qu'il est décédé..., il réagit en riant de bon cœur et ne garde surtout pas rancune à l'auteur de l'article pour son erreur bien involontaire.

La rédaction.

CONTRÔLE DU MIEL EN 1968

Les contrôles effectués dans le courant de l'année 1968, récapitulés par section et par canton, donnent la statistique suivante : (première colonne : nombre de contrôles ; deuxième colonne : poids en kg. ; troisième colonne : nombre de ruches).

VAUD

Alpes	9	1 520	199
Avenches	3	1 000	50
Payerne - Basse-Broye	6	1 090	146
Bière	10	3 330	215
Le Chamossaire	4	1 650	94
Cossonay	36	7 990	478
Côte vaudoise	19	5 370	406
Grandson - Pied-du-Jura	17	6 275	485
Gros-de-Vaud	15	2 670	238
Haute-Broye	10	1 570	177
Jorat	5	525	59
Lausanne	48	15 220	798
Lucens	11	1 536	193
La Menthue	11	3 600	299
Morges	17	2 840	169
Moudon	15	3 997	407
Nyon	56	25 970	1 818
Orbe	32	5 345	403
Pays-d'Enhaut	5	920	84
Vallée de Joux	9	1 225	100
	338	93 643	6 814

NEUCHÂTEL

Béroche	13	5 630	307
Chaux-de-Fonds	2	340	40
Côte neuchâteloise	5	3 975	101
Montagnes neuchâteloises	4	1 020	75
Val-de-Ruz	26	6 804	499
Val-de-Travers	5	1 450	116
	55	19 219	1 138

GENÈVE			
Genevoise	71	12 505	1 077
VALAIS			
Sierre	16	2 885	213
Sion	23	9 452	400
Herens	5	840	149
Conthey	22	3 950	314
Martigny	41	12 195	610
Entremont	29	6 580	476
St-Maurice	28	6 740	419
Monthey	29	9 305	622
	<hr/>		
	193	51 947	3 203
FRIBOURG			
Abeille fribourgeoise	25	4 930	361
La Broyarde	54	7 365	716
Lac français	4	1 076	126
La Glâne	53	11 012	703
La Gruyère	15	4 296	371
Marly et environs	14	2 065	224
Veveyse	11	1 050	115
	<hr/>		
	176	31 794	2 616
JURA			
Ajoie - Clos-du-Doubs	27	7 200	572
Erguel-Prévôté	5	3 500	320
Franches-Montagnes	4	1 500	73
Jura-Nord	37	11 214	680
Pied-du-Chasseral	2	500	34
	<hr/>		
	75	23 914	1 679
RÉCAPITULATION			
VAUD	338	93 643	6 814
NEUCHÂTEL	55	19 219	1 138
GENÈVE	71	12 505	1 077
VALAIS	193	51 947	3 203
FRIBOURG	176	31 794	2 616
JURA	75	23 914	1 679
Après délai	4	853	45
	<hr/>		
	912	233 875	16 572

Selon les totaux susmentionnés, nous trouvons les moyennes suivantes : Vaud 13 700, Neuchâtel 16 900, Genève 11 600, Valais 16 200, Fribourg 12 150, Jura 14 250. D'autre part, 15 114 étiquettes ont été vendues, dont 4223 N°1 et 10 891 N° 2.

Après trois années d'attente, de médiocrité et malgré un temps

plutôt défavorable, enfin une année telle que nous aimerions en voir plus souvent. Il faut admettre que sans la période pluvieuse du mois d'août et les miels cristallisés dans les rayons, nous aurions pu avoir une récolte record.

Les miels présentés étaient généralement de bonne qualité, la densité variant de 16 à 20 % d'eau. Le maximum admis étant 20 %. Nous attirons ici, l'attention des apiculteurs inexpérimentés, sur le danger de la « technique » de mouiller ou tremper les rayons avec miels cristallisés. En effet, il s'agit d'une opération délicate et pour une raison facile à comprendre : ces miels n'ont souvent après extraction, plus la densité exigée et devront être refusés.

Avec l'établissement de la Centrale à Gland, l'écoulement de nos miels a été grandement facilité. Nous remercions vivement les dirigeants de la FVAV, pour leur collaboration et soutien. Si la plupart de nos membres respectent scrupuleusement les règles établies par nos sociétés, nous devons constater qu'une minorité semble les ignorer. Il paraît même, que l'on fraude avec les cartes de contrôle !.., en les utilisant pour plusieurs livraisons. Nous réitérons ici les appels, que les miels livrés doivent être contrôlés et la carte jointe à la livraison. Soyons loyal, ne nous obligez pas à prévoir des sanctions. Nous sommes tous solidaires les uns des autres, et c'est seulement dans le respect de l'ordre établi, que notre apiculture tout entière pourra progresser.

Signalons encore que nos amis valaisans semblent avoir trouvé la solution idéale pour la vente de leurs miels. Un grand bravo aux initiateurs.

Bonne année apicole pour 1969.

Genève, décembre 1968.

O. Schmid

D'UN AN A L'AUTRE

Dans nos Montagnes neuchâtelaises, la porte de 1969 s'est ouverte par une journée merveilleuse de clarté, de pureté et de fraîcheur. Le soleil, en ce matin du 1^{er} janvier, illuminait de ses rayons la magnifique robe blanche dont la nature s'était vêtue et sous un ciel bleu sans aucun nuage, nous avons franchi le seuil de cette porte, maintenant grande ouverte.

Considérons cette belle entrée dans la nouvelle année comme un heureux présage pour 1969 et donnons libre cours à l'optimisme dont nous ne devons jamais, en apiculture comme du reste dans tous les domaines de la vie, nous départir.

Nos abeilles sont encore au repos. Leur réclusion paraît à ce jour s'effectuer dans de bonnes conditions. La température clémente de fin novembre-début décembre, leur a permis d'effectuer de belles sorties et l'occasion de bénéficier bientôt pour la pre-

mière fois des rayons du soleil de 1969, ne leur sera pas refusée. Mais la cadence de la fuite des jours nous indique que bientôt le travail reprendra au rucher ; bien que l'hiver soit encore roi, le printemps se prépare à le remplacer. Comme l'agriculteur, il faut préparer nos semailles.

C'est un plan de travail qu'il faut se hâter d'établir durant la morte saison, travail captivant, agréable, permettant d'entrevoir le charme des essais et l'espoir des récoltes.

Pour être « dans le vent », c'est encore et toujours la sélection qui retiendra en premier lieu l'attention des apiculteurs, cette sélection qui pose de nombreux et intéressants mais parfois difficiles problèmes à résoudre. La difficulté ne doit pas être un motif d'abandon de la question, mais doit au contraire provoquer un rassemblement des forces dans l'étude de ce domaine si vaste de la génétique, lié à la sélection.

Carniolienne, caucasienne, italienne, race commune ou Landrasse ont chacune leurs partisans. Selon leur degré d'adaptation aux différentes contrées dans lesquelles elles se trouvent, les résultats sont variables. Mais de façon générale, en Suisse comme dans d'autres pays d'Europe, en Tchécoslovaquie comme aussi en Allemagne fédérale, la tendance au remplacement des races existantes par la carniolienne gagne du terrain. Fera-t-on marche arrière dans cette question ? On sait d'après Ruttner qu'il y a lieu de distinguer quatre origines différentes de la carniolienne : la carniolienne des Alpes, des Carpates, du Banat et de Macédoine. Les caractères, les prédispositions varient suivant leur origine si bien que malgré la réputation d'abeille douce, on trouve par exemple aussi des souches agressives de carnioliennes, de même que des souches essaimeuses, etc. En Allemagne, on reconnaît par exemple à la carniolienne des Alpes, une grande facilité de s'adapter à son nouveau milieu quel qu'il soit. C'est évidemment une qualité de marque accompagnée peut-être d'une autre prédisposition moins valable. C'est donc par un travail d'observation prolongée, d'essais renouvelés, qu'une amélioration se fera sentir dans nos ruchers. Dans « l'Imkerfreund », le Dr J. Bretschko de Graz est d'avis que la conduite de la carniolienne exige beaucoup d'intuition de l'apiculteur. Etude des races : sujet passionnant sur lequel nous reviendrons peut-être à une autre occasion.

Si l'année 1968 appartient au passé, la page la concernant n'est pas définitivement tournée pour chacun. Nos pyramides de bocaux ou de boîtes de miel diminuent régulièrement de volume mais, des échos nous annoncent que certains de ces miels « travaillent » au lieu de s'être normalement cristallisés. La masse se sépare en deux et du liquide apparaît à la surface. Il s'agit très probablement de miellats des forêts récoltés avant maturité car, tout de même, il

n'y a pas seulement eu dans nos rayons du miel provenant du « puceron farineux » mais la « *Buchneria petinactae* » a aussi effectué un excellent travail sur les sapins blancs. Pour ce qui concerne le traitement des rayons contenant du miel cristallisé, certains apiculteurs les ont plongés dans l'eau de façon exagérée avant d'être à nouveau placés sur les colonies. La saison déjà avancée n'aura pas permis l'évacuation de l'eau en excès avant le prélèvement pour un second essai d'extraction.

Ces miels qui fermentent, sont impropres à la consommation et ne font certainement pas une réclame favorable à notre miel suisse. Au surplus, ils ne doivent pas être vendus comme miels de consommation, leur teneur en eau dépassant certainement le 20 % autorisé par la loi. L'écoulement semble devoir intervenir en qualité de miels industriels ou alors d'usage personnel.

Ainsi, pour certains apiculteurs que nous souhaitons peu nombreux, la belle récolte de 1968 aura aussi eu ses revers. Revers signalés en Suisse alémanique également où l'on s'émeut de la situation.

Le miel suisse qui trouve acquéreur à un prix satisfaisant pour l'apiculteur doit être de première qualité. Les conditions exceptionnelles de récolte en 1968, ont fait commettre nombre d'erreurs à des apiculteurs pour la plupart regrettablement inexpérimentés ou alors non convaincus des recommandations faites antérieurement. C'est dire que chaque année nous place devant de nouveaux problèmes à résoudre et qu'en apiculture plus spécialement, nous ne sommes jamais complètement à la hauteur de la situation.

G. Matthey.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR FÉVRIER 1969

Le temps passe, et passe rapidement. 1969, dernière de cette décennie, est résolument entamée. Que sera-t-elle ? Qu'apportera-t-elle ? Sur le plan politique, on a placé beaucoup d'espairs en elle. Espérons que ces vœux ne seront pas trop déçus ! L'incertitude, l'instabilité sont devenues choses si courantes que les hommes, les jeunes surtout, ne s'en étonnent plus.